



## Communiqué de presse du 28 septembre 2018

### **La fermeture de la centrale de Fessenheim : un « système de transition de fiscalité » pas si « respectueux des territoires »**

La commune de Fessenheim bénéficiera d'un "système de transition de fiscalité", pour compenser la fermeture de la centrale nucléaire, a annoncé mardi le secrétaire d'État auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, une approche présentée comme « respectueuse des territoires ».

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, bénéficiaire de la fiscalité professionnelle, a pris connaissance avec intérêt du projet de loi de Finances 2019 qui détaille ce dispositif. De même, elle reconnaît la forte impulsion donnée par l'Etat dans la formalisation d'un projet de territoire qui se veut le moyen d'un développement économique futur.

#### **Et en même temps,**

Elle considère que la présentation que fait l'Etat de la situation est partielle et partiale. En effet, tout en versant une compensation à hauteur de 30.45M€ sur 10 ans, l'Etat maintient un prélèvement de 2.87M€ par an directement lié à la fiscalité de la centrale au titre du Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR), qui conduira le territoire à **reverser 28.7M€ en 10 ans (43.05M€ en 15 ans, 57.4M€ en 20 ans, etc).**

En effet, ce prélèvement - FNGIR est d'ailleurs maintenu *ad vitam aeternam*, quand bien même la recette fiscale sur laquelle il était adossé a totalement disparu. A long terme, la centrale coûtera donc plus cher que ce qu'elle a pu rapporter durant l'ensemble de sa période d'exploitation.

Ce prélèvement-FNGIR, d'un montant démesuré par rapport aux ressources d'un territoire qui ne bénéficiera plus des recettes fiscales issues de la centrale nucléaire, mettra le bloc communal dans une situation d'impasse financière, empêchant de fait tout investissement nécessaire au développement économique.

**Trouver un accord financier avec l'Etat pour mettre fin au prélèvement-FNGIR est un préalable indispensable à toute validation du projet de territoire élaboré sous la direction de M. Lecornu. Sans cet accord, le projet de territoire serait totalement vidé de sens car le bloc communal n'aurait aucune ressource propre pour le mettre en œuvre !**

La Communauté de Communes travaille d'ores-et-déjà en étroite relation avec les parlementaires alsaciens pour faire aboutir ses revendications.

M Lecornu est par ailleurs tout à fait conscient de cette aberration, déjà signalée par de nombreux documents officiels\*, puisqu'il s'était engagé à la faire disparaître lors de sa première visite sur le sujet en janvier 2018 :

Extrait du communiqué de presse du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 19 janvier 2018 : « Sébastien Lecornu installe à Colmar un comité de pilotage pour l'avenir du territoire de Fessenheim » :

« Lors de cette séance d'installation du comité de pilotage, Sébastien Lecornu s'est engagé sur les actions suivantes :

(...) L'Etat supprimera les effets pour la commune du système de contribution de la commune au fonds national de garantie individuelle des ressources des collectivités (FNGIR) à la fin de l'exploitation. »

La Communauté de Communes s'associe et participe pleinement à la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur de la reconversion exemplaire de son bassin de vie, mais considère, à ce stade, que la position de l'Etat est assez loin d'une approche « respectueuse des territoires ».

\* Voir par exemple le *Rapport parlementaire d'information N°2233 déposé par la commission des finances et la Note relative aux effets en matière de finances locales de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim à la fin de l'année 2016*, produite le 2 juillet 2014 par la Délégation interministérielle à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim.

Gérard HUG

Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach  
Maire de Biesheim

#### Contacts :

- Gérard HUG, Président de la Communauté de Communes, sera présent sur le **Salon de l'Artisanat et des Métiers à Fessenheim samedi 29 septembre de 11h à 16h.**
  
- Bertrand FAUDOU, Directeur Administratif et Financier  
[Bertrand.Faudou@paysrhinbrisach.fr](mailto:Bertrand.Faudou@paysrhinbrisach.fr)  
Tél : 07 88 22 34 35
  
- Jean-Michel EHRLACHER, Directeur Général  
[Jean-Michel.Ehrlacher@paysrhinbrisach.fr](mailto:Jean-Michel.Ehrlacher@paysrhinbrisach.fr)  
Tél : 06 89 62 75 17